



« **Dieu veut** établir dans le monde la dévotion à mon Cœur Immaculé. »
(Notre-dame, le 13 juillet 1917)

Samedi prochain, 2 novembre 2019 : 1^{er} samedi du mois

Méditation proposée :	3 ^e mystère douloureux : Le couronnement d'épines Version internet, cliquez ICI Version PDF, cliquez ICI
Offrir ce 1 ^{er} samedi pour réparer :	les blasphèmes contre la maternité de la Très Sainte Vierge

Lettre de liaison n° 100 (30 octobre 2019)

Chers amis,

Samedi prochain sera non seulement le premier samedi du mois de novembre, mais également le 2 novembre, jour de la commémoration de tous les défunts. Il convient donc d'offrir notre communion réparatrice, non seulement pour la conversion des pécheurs et pour réparer les blasphèmes contre le Cœur Immaculé de Marie, mais aussi pour le soulagement et la libération des âmes du purgatoire.

Certes, à Fatima, la Sainte Vierge n'a pas parlé des âmes du purgatoire, mais de la "*conversion des pécheurs*", des "*pécheurs*" ou encore des "*âmes des pauvres pécheurs*".

Au père Thomas McGlynn, un dominicain américain, qui lui demandait en quoi consistait le message de Fatima, sœur Lucie répondit : « *La conversion des pécheurs, et le retour des âmes à Dieu. Cette idée a été répétée dans toutes les apparitions ; c'est pourquoi je considère que c'est l'essentiel du message* ». En toute rigueur, la Sainte Vierge n'a abordé ce thème qu'au cours de trois apparitions de 1917 (les 13 mai, 13 juillet et 19 août). Mais, il a également été abordé dans toutes celles de l'Ange, soit six apparitions en tout sur les neuf de 1916 et 1917, ainsi que dans celles de Pontevedra et Tuy.

Le seul moment où la Sainte Vierge a simplement parlé des "*âmes*", c'est dans l'explication de la vision de l'enfer et dans la prière qu'elle a demandé que l'on récite après chaque dizaine de chapelet : « *Ô mon Jésus, pardonnez-nous. Préservez-nous du feu de l'enfer, conduisez au Ciel toutes les âmes, surtout celles qui en ont le plus besoin.* » Et au chanoine Barthas qui lui demandait de préciser le sens du mot "*âme*" dans cette prière, sœur Lucie répondit : « *La Sainte Vierge nous a toujours parlé des âmes des pécheurs. Elle ne nous a jamais parlé des âmes du purgatoire* ».

Toutefois, la dévotion des premiers samedis du mois est une pratique traditionnelle bien antérieure aux apparitions de Fatima. Il convient donc de la pratiquer en en conservant l'esprit d'origine. Or le 13 juin 1912, cinq ans avant les apparitions de Fatima, saint Pie X approuva la pratique des premiers samedis du mois et accorda une indulgence plénière applicable aux âmes du purgatoire à tous ceux qui accompliraient des exercices de dévotion en l'honneur du Cœur Immaculé de Marie, en réparation des blasphèmes dont son nom et ses prérogatives sont l'objet :

Afin de promouvoir la piété des fidèles envers Marie Immaculée, Mère de Dieu, et pour réparer les outrages faits à son saint Nom et à ses privilèges par les hommes impies, Pie X a accordé, pour le premier samedi de chaque mois, **une indulgence plénière applicable aux âmes du purgatoire**. Conditions : confession, communion, prières aux intentions du Souverain Pontife et pieuses pratiques en esprit de réparation en l'honneur de la Vierge Immaculée. (*Preces et Pia opera*, édition 1938, n° 355)

Il est extraordinaire de voir que, cinq ans avant la demande de Notre-Dame à Fatima, saint Pie X confirmait la dévotion des premiers samedis du mois, en lui attribuant entre autres comme but de réparer les outrages faits au saint Nom de Marie et à ses privilèges. Ainsi, la Sainte Vierge n'a fait en quelque sorte que "confirmer" la décision de saint Pie X ! Or saint Pie X, ayant accordé une indulgence plénière applicable aux âmes du purgatoire

à ceux qui communieraient le premier samedi du mois, il convient de ne pas dissocier les deux buts de cette pratique et d'offrir également nos communions réparatrices pour la délivrance des âmes du purgatoire.

Et si Notre-Dame a souhaité cette dévotion, n'est-ce pas pour que nous ayons aussi à cœur de prier régulièrement pour les âmes du purgatoire, en particulier pendant ce mois de novembre qui est un mois qui leur est spécialement dédié ? En retour, ces âmes peuvent intercéder pour nous et nous obtenir de nombreuses grâces, en particulier celles dont nous avons besoin pour ne pas commettre les fautes qui leur ont valu de devoir passer un certain temps au purgatoire avant d'aller au Ciel. Et toute l'histoire de l'Église montre combien elles sont puissantes dans ce rôle.

Demandons-leur en particulier de nous aider à garder la foi en ces temps où l'Église traverse une crise affreuse ; demandons-leur aussi de nous éclairer sur ce que nous devons faire pour redresser notre pays, car suite à cette crise de l'Église, nombreux sont les pays qui ont abandonné la foi, conduisant à une dépravation des mœurs à une échelle encore inconnue dans l'histoire des hommes.

À ce sujet, nous nous permettons de vous signaler une nouvelle fois l'existence d'une œuvre créée récemment : *la confrérie de Saint Joseph, patron de la bonne mort, pour la délivrance des âmes du purgatoire*, laquelle poursuit trois buts :

- inciter et aider le plus grand nombre à prier pour les âmes du purgatoire ;
- récolter des offrandes pour faire dire des messes pour elles ;
- attribuer ces messes à des prêtres attachés au rit traditionnel et qui manquent d'intentions de messes.

En effet, le saint sacrifice de la messe est la prière la plus efficace pour soulager et délivrer les âmes du purgatoire. Il est donc important de faire dire des messes pour elles. Au cours des trois premiers mois de son existence, la confrérie a reçu des offrandes correspondant à plus de 200 messes, ce qui a permis d'offrir en moyenne dix messes par mois à sept prêtres qui ne recevaient que très peu d'intentions de messes.

Cette œuvre a récemment reçu les encouragements de Mgr Rey, évêque de Fréjus-Toulon. L'œuvre a également été présentée le 21 septembre dernier au cardinal Sarah, lors d'un de ses passages en France. Le cardinal s'est dit très heureux de cette création, car, a-t-il précisé, il juge très important de prier pour les âmes du purgatoire, particulièrement à une heure où l'Église subit des attaques de toutes sortes.

Pour ceux qui seraient intéressés, vous trouverez toutes les informations nécessaires sur le site de la confrérie (<https://offrande-messe.org/>), notamment de nombreux textes soulignant l'importance de la dévotion aux âmes du purgatoire. Vous trouverez également les dernières nouvelles de la confrérie dans la lettre de liaison qu'elle vient de lancer : <https://offrande-messe.org/actualites>.

Le troisième secret de Fatima et les prophéties antérieures

Revenons maintenant au sujet qui nous préoccupe depuis quelque temps : la confirmation du contenu du troisième secret de Fatima par les révélations privées l'ayant précédé. Et voyons ce qu'il est possible de déduire d'une révélation très controversée mais qui mérite cependant d'être analysée, comme nous allons le voir : il s'agit de la fameuse prophétie des papes de saint Malachie.

Cette prophétie est une liste de 111 devises qui aurait la prétention inacceptable d'annoncer la fin du monde après le règne du 111^e successeur d'Innocent II, c'est-à-dire après ... Benoît XVI ! L'analyse qui suit n'intéressera probablement pas un certain nombre de lecteurs, mais étant donné son actualité, il a malgré tout été jugé utile de la publier, car visiblement, la prophétie nous cerne de près !

En 1595, un bénédictin du Mont Cassin, Arnold de Wion, publia une importante histoire de l'ordre de saint Benoît qu'il intitula *Lignum vitae*, ... dans laquelle il ressembla la biographie d'un grand nombre de personnages : saints, savants ou dignitaires de l'Église, ayant appartenu à la famille bénédictine.

Avec celle de l'irlandais Malachie, archevêque d'Armagh, qui appartenait à la branche cistercienne de l'ordre de saint Benoît et vécut au XII^e siècle, il publia une suite de 111 devises latines, tirée des travaux d'un autre bénédictin, le père Chaccon, particulièrement savant et versé dans l'histoire de papes, et qu'il avait lui-même publié cinq ans plus tôt, affirmant que ces devises qualifiaient prophétiquement les 111 successeurs d'Innocent II mort en 1143.

Il est historiquement exact que saint Malachie visita Innocent II en 1139, lequel le retint plus d'un mois avant de le renvoyer en Irlande. À son départ de Rome, Innocent II le coiffa de sa propre mitre, lui donna son étole et son manipule avant de l'embrasser... marques d'honneur exceptionnelles. Sans doute est-ce à cette occasion que Malachie laissa à Innocent II le document retrouvé à la fin du seizième siècle par Chaccon, et publié par Wion en 1595. Quoi qu'il en soit, l'intérêt pour la prophétie de Malachie ne faiblit jamais : plus de quatre cent auteurs s'y intéressèrent depuis sa découverte à la fin du seizième siècle, que ce soit pour un ouvrage complet, une mention dans un dictionnaire ou un simple article.

Cette prophétie fait incontestablement problème, car malgré le crédit que ses réalisations historiques réclament



impérieusement depuis quatre siècles, elle fut l'objet de nombreuses condamnations, le document étant considéré comme un faux par presque tous les dictionnaires et encyclopédies depuis le dix-huitième siècle. Malgré tout, des réalisations stupéfiantes lui ont valu des défenseurs sérieux, certains montrant une érudition remarquable. On ne peut donc la rejeter d'un simple revers de main. Aussi refait-elle surface régulièrement, notamment à chaque élection pontificale.

PROPHETIA S. MALACHIE	
de Summis Pontificibus.	
1. Ex castro Tiberis.	CELESTINUS II ^{us} , Tyberinus.
2. Inimicus expulsus.	LUCIUS II. De familia Caecilianensis.
3. Ex magnitudine montis.	EUGENIUS III. Patria Eubrasius oppido Hosiis Magri.
4. Abbas Suburranus.	ANASTASIUS IV. De familia Sabarra.
...	
72. Medium corpus pilarum.	GREGORIUS XIII. Cujus insignia medius Draco, Cardi- nalis creatus à Pio IV, qui pile in armis gestabat.
73. Axis in medietate signi.	SIXTUS V. Qui axem in medio tenuit in armis gestat.
74. De rore coeli.	URBANUS VII. Qui fuit Archiepiscopus Romanensis in Calabria, ubi manna colligitur.
75. Ex antiquitate Urbis.	GREGORIUS XIII.
76. Pia civitas in bello.	INNOCENTIUS IX.
77. Crux Romulea.	CLEMENS VIII.
78. Undosus vir.	
79. Gens perversa.	
80. In tribulatione pacis.	
...	

Dans le *Lignum vitæ* de Wion, la prophétie de saint Malachie occupe cinq pages avec dans une première colonne la liste des devises qualifiant les successeurs d'Innocent II ainsi que les antipapes, dans l'ordre historique de leur succession, et, dans une autre colonne, les noms des papes correspondants avec un bref commentaire de Chaccon expliquant l'applicabilité des 74 premières devises aux 74 premiers successeurs d'Innocent II. Pour les 3 devises suivantes, Wion a simplement rajouté le nom du pape correspondant. En 1595, il restait donc encore 34 devises non échues.

La liste se termine par une formule qui a apparemment la prétention d'annoncer la fin du monde sous Pierre le Romain, 112^e successeur d'Innocent II.

Durant les 6 règnes suivants la publication de Wion, il n'y eut aucune protestation : simplement, on s'étonne, mais on admire aussi la précision de la prophétie.

Ce n'est que sous Alexandre VII, en 1663, qu'à Lyon, le conventuel Carrière avança cinq arguments pour contester fermement la qualité prophétique du document. Si quatre sont sans fondement et manifestent à l'évidence un parti pris contre la prophétie, le cinquième par contre est parfaitement recevable : le nombre des devises encore à échoir permettrait d'estimer la date de la fin du Monde... ce qui serait en contradiction avec les Saintes Écritures. En effet, la Tradition est unanime à enseigner que l'avenir n'appartient qu'à Dieu. Par exemple, dans son Évangile, saint Matthieu rapporte cette parole de Notre-Seigneur parlant de la fin du monde (chapitre 24, verset 36) : « *Quant au jour et à l'heure, nul ne les connaît, pas même les anges du Ciel, mais le Père seul.* »

Effectivement, même si au XVII^e siècle, étant donné l'incertitude sur la durée des pontificats, il n'était guère possible de déterminer une date précise pour cette prétendue fin du monde, au fur et à mesure de la réalisation des devises, cela finirait par l'être, ce qui est totalement inacceptable.

Cet argument théologique d'incompatibilité avec la Révélation demeure jusqu'ici le seul auquel il n'a jamais été répondu de façon vraiment satisfaisante. Aussi, avant de poursuivre l'étude de ce texte, est-il absolument indispensable de lever le doute sur ce point. Car une information précise sur la date de la fin du monde le rangerait à coup sûr et définitivement dans la catégorie des faux.

Or une étude, réalisée à la fin du siècle dernier par le juriste belge Victor Dehin, vient de montrer que diverses erreurs, en particulier une sur la signification des abréviations utilisées, erreur excusable à l'époque mais clairement prouvée aujourd'hui, avaient conduit à une mauvaise interprétation de la formule finale. Et ces erreurs ont malheureusement été reproduites par tous les auteurs ayant tenté de l'interpréter.

Voici le texte tel qu'il figure dans la première édition du *Lignum vitæ*, de Wion : (voir l'image ci-contre).

Celui-ci est constitué de deux phrases bien distinctes, dont la division est bien marquée par un point, plus un alinéa.

Cette distinction en deux paragraphes est confirmée par l'utilisation de deux systèmes de ponctuation différents.

La ponctuation, inventée deux ou trois siècles avant notre ère, avait presque disparu des usages au IX^e siècle, époque à laquelle elle reparut sporadiquement, sans être toutefois bien codifiée. Au XII^e siècle, le même signe était généralement employé pour marquer les distinctions des divers membres d'une phrase : le point servait aussi bien comme ponctuation faible (la virgule) que forte (le point). Ce n'est qu'à l'apparition de l'imprimerie, en 1434, que la typographie commença à être codifiée : le point, la virgule et les deux points devinrent alors d'usage courant.

**In psecutione. extre-
ma S.R.E. sedebit.
Petrus Romanus, qui
pascet oues in mul-
tis tribulationibus :
quibus transactis ci-
uitas septicollis di-
ructur, & Iudex tre-
mèdus iudicabit po-
pulum suum. Finis.**

Or, il est facile de constater que le premier paragraphe de la formule finale de la prophétie n'utilise que le point. Par contre, le second utilise successivement la ponctuation faible (la virgule), la moyenne (les deux points) et la forte (le point), ce qui est parfaitement normal pour un texte rédigé à la fin du XVI^e siècle.

Cette différence dans les ponctuations utilisées montre que les deux paragraphes ne sont pas de la même époque : le second est à l'évidence un commentaire plus tardif, très probablement dû à Chaccon qui a déjà fait des commentaires sur toutes les devises non échues.

Mais, Chaccon a commis plusieurs erreurs dans la lecture de la première phrase, erreurs que commettront systématiquement tous les commentateurs au cours des quatre siècles suivants :

- le deuxième mot "*psecutione*" (qui contient une abréviation marquée par la première lettre "p"), il le lit "*persecutione*" au lieu de "*prosecutione*" ;
- il ne tient pas compte du point placé juste après "*psecutione*" (point qui a sûrement son importance et n'a pas été mis là par hasard) et il lui rattache le mot qui suit "*extrema*" ;
- il pense que le sujet du verbe "*sedebit*" est inclus dans le verbe et comprend donc : "*il régnera*" ;
- en conséquence, il comprend le sigle "S.R.E." (*Sancta Romana Ecclesia*) comme étant un génitif (*Sanctae Romanae Ecclesiae*) et en fait un complément de "*persecutione extrema*".

Ainsi, il interprète la première phrase de la façon suivante : « *Il régnera (sedebit) durant la dernière persécution (In psecutione extrema) de la Sainte Église Romaine (S.R.E.)*. »

Phrase énigmatique prise isolément, ce d'autant plus qu'elle ne respecte pas la construction des devises précédentes qui ne contiennent jamais de verbe. C'est pourquoi Chaccon l'assortit d'un commentaire comme il l'a d'ailleurs fait pour toutes les devises échues : pour lui, il s'agit incontestablement de la fin du monde qui coïncidera avec le règne du dernier pape, successeur de Pierre, *Petrus Romanus*, dont le règne sera suivi de la fin du monde et le jugement dernier :

« *C'est Pierre le Romain qui paîtra ses brebis au milieu de nombreuses tribulations : après lesquelles la Ville au sept collines sera détruite, et le Juge redoutable viendra juger son peuple. Fin.* » Notons que cette phrase n'ajoute rien à la précédente dont elle n'est qu'une répétition aussi parfaite que logique.

Mais cette deuxième phrase, même si elle est exacte en soi, n'est qu'un ajout de Chaccon et ne peut donc engager la prophétie elle-même. Seule la première phrase fait partie de la prophétie et il faut l'interpréter en tenant compte de la façon dont elle a été écrite.

Tout d'abord, le point après "*psecutione*" interdit de lui rattacher "*extrema*". Il faut donc lire : « *In psecutione* , (virgule) *extrema SER sedebit*. »

Ensuite, "*psecutione*" ne signifie pas nécessairement "*persecutione*". En effet, l'abréviation "p" peut avoir plusieurs significations, comme l'enseigne la paléographie. Voici par exemple ce qu'en dit le *Manuel de Paléographie latine et française* de Maurice Prou (page 68 dans l'édition détenue par la Bibliothèque Nationale de France) : (voir l'image ci-contre).

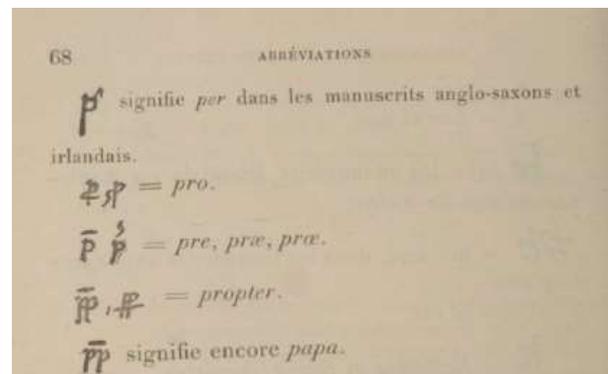
On voit que, lorsque le "p" a une petite barre sur la jambe (ce qui est le cas dans le mot qui nous intéresse), il signifie en général *pre*, *prae* ou *proe*. Il est donc meilleur de lire "*prosecutione*" plutôt que "*persecutione*".

Mais, même en admettant que l'auteur de la prophétie ait souhaité utiliser le terme "*persecutione*", celui-ci a deux sens : Tacite, un grand auteur latin, l'emploie fréquemment, non dans le sens de "*persécution, brimade, tracasserie*", mais pour désigner "*la continuation jusqu'à son terme d'une chose commencée*".

Enfin "*in prosecutione*" est une expression parfaitement correcte que l'on peut traduire par : *en conséquence, à la suite de quoi, ensuite, ...* Le terme "*prosécution*" lui-même n'est pratiquement plus utilisé de nos jours. Le dictionnaire du CNRTL (Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales) lui attribue la définition suivante : « *fait de continuer, de poursuivre une action en cours* ». Il ne subsiste guère que dans la formule judiciaire « *en prosécution de cause* », expression signifiant la suite encore inconnue des avatars et rebondissements que peut connaître un procès jusqu'à ce qu'il soit définitivement clos par une décision ayant la force de la chose jugée.

Aussi ce "*in prosecutione*" est-il non seulement parfaitement correct, mais également parfaitement logique puisqu'il indique une suite à la liste précédente.

Analysons maintenant le deuxième membre de la phrase. Nous avons : « *extrema SRE sedebit* », phrase dans laquelle "SRE" est naturellement le sujet de "*sedebit*", "*extrema*" devenant alors un complément circonstanciel de temps, ce qui donne la traduction suivante : « *La Sainte Église Romaine (SRE) régnera (sedebit) jusqu'à la*



fin (extrema) », ce qui est de l'excellent latin.

La phrase complète doit donc se lire : « *In prosecutione, (virgule) extrema Sancta Romana Ecclesia sedebit.* » seule forme parfaitement conforme à l'impression figurant dans le *Lignum vitae* d'Arnold de Wion. Et elle signifie : « À la suite de quoi, la Sainte Église Romaine régnera jusqu'à la fin. »

Tout ce qui suit « *Petrus Romanus qui pascet oves...* » n'étant qu'un commentaire de Chaccon, ne peut engager la prophétie.

Ainsi le prophète n'entendait absolument pas donner la liste de devises jusqu'à la fin du monde... mais seulement jusqu'au jour où le successeur de Pierre serait confronté à un événement non mentionné, mais qu'ensuite l'Église continuerait à régner véritablement. Il n'est donc plus question de vouloir donner à la prophétie de Malachie un sens eschatologique qui serait en contradiction avec les Saintes Écritures. Au contraire, elle donne un grand espoir : après le 111^e successeur d'Innocent II, à savoir après Benoît XVI, l'Église continuera à régner jusqu'à la fin du monde. La prophétie de saint Malachie dit donc exactement le contraire de ce qu'on a voulu lui faire dire pendant quatre siècles : au lieu d'annoncer la fin du monde et de l'Église, elle annonce au contraire que l'Église ne sera jamais détruite.

En conséquence, l'objection théologique d'une prédiction trop précise de la fin du monde tombe complètement, ce qui redonne tout son intérêt à la prophétie. Mais encore faut-il vérifier que c'est bien une prophétie et que ce qu'elle annonce est véritablement convenable pour une prophétie d'origine divine, ce que nous verrons dans les prochaines lettres de liaison.

En union de prière dans le Cœur Immaculé de Marie.

Yves de Lassus

Prochaine consécration est organisée le 8 décembre, fête de l'Immaculée Conception. La préparation commencera le 3 novembre.